

# COMMUNE d'ANJOUTEY

## Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 29 mars 2018

**Présents** : Mesdames Pamela BOUDIER, Catherine CUENOT, Gisèle VALLON, Messieurs Norbert DIDIER, Yannick DOLADILLE, Arnaud DOYEN, Gilles MAGNY, Zo RASATAVOHARY, Patrice THOMAS

**Excusés** : Mesdames Muriel SCHNELL et Catherine ROY, Messieurs Jean-Pierre BRINGARD (donne procuration à Madame Pamela BOUDIER) et Anthony SIMON

Conformément à l'article L 2121-18 du CGCT, la séance est publique.

Le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

Le Conseil municipal désigne Monsieur Yannick Doladille, secrétaire de séance.

### Ordre du jour du Conseil Municipal

- Approbation du compte administratif de l'année 2017
- Approbation du compte de gestion de l'année 2017
- Affectation du résultat de l'année 2017
- Budget primitif de l'année 2018
- Questions diverses

**Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 mars 2018 est adopté à l'unanimité.**

### Approbation du compte administratif de l'année 2017

Le compte administratif 2017 est le relevé des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans l'exercice comptable de l'année 2017.

Pamela Boudier présente le compte administratif de l'année 2017. Il est :

- Dépenses de fonctionnement : 413 005,11 euros
- Recettes de fonctionnement : 346 340,39 euros
- Soit un excédent en fonctionnement de 66 664,72 Euros
  
- Dépenses d'investissement : 116 066,28 euros
- Recettes d'investissement : 68 654,98 euros
- Soit un résultat déficitaire en investissement de 47 411,30 Euros

Le résultat cumulé (avec les reports de 2016 et les restes à réaliser reportés en 2018) est en dépenses de 477 155,89 euros et en recettes de 837 218,63 euros. L'excédent en fonctionnement (cumulé avec les années précédentes) est 340 062,74 euros.

La section d'investissement du compte administratif 2017 est déficitaire (avec les reports de l'exercice 2017 et les restes à réaliser en 2018).

Les principaux travaux réalisés en 2017 sont :

- Aménagement massifs fleurs
- Éclairage public
- Accessibilité église
- Usage de fossés
- RD 12 : voirie école et suppression ilot central voirie (en face de l'école)
- Aménagement place centre de loisirs
- Suppression ilot central voirie RD 12 (en face de l'école)

Monsieur le Maire, présent, n'a pas participé aux débats et a quitté la salle pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'année 2017 à l'unanimité.

### Approbation du compte de gestion de l'année 2017

Le compte de gestion est établi par le Trésorier Payeur Général qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire. Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif.

- Dépenses de fonctionnement : 413 005,11 euros
- Recettes de fonctionnement : 346 340,39 euros
- Soit un excédent en fonctionnement de 66 664,72 Euros
  
- Dépenses d'investissement : 116 066,28 euros
- Recettes d'investissement : 68 654,98 euros
- Soit un résultat déficitaire en investissement de 47 411,30 Euros

Le résultat cumulé (avec les reports de 2016 et les restes à réaliser reportés en 2018) est en dépenses de 477 155,89 euros et en recettes de 837 218,63 euros. L'excédent en fonctionnement (cumulé avec les années précédentes) est 340 062,74 euros.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion de l'année à l'unanimité et donne quitus au Trésorier public pour sa gestion financière.

#### **Affectation du résultat de l'année 2017**

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

- Dépenses d'investissement compte 001 : - 55 430,52 euros (solde d'exécution investissement 2017)
- Recettes de fonctionnement compte 002 : 340 062,74 euros (report en fonctionnement)
- Recettes d'investissement compte 1068 : 31 359,32 euros (affectation en réserve investissement)

L'excédent de fonctionnement cumulé n'est pas «versé» intégralement en section d'investissement afin de :

- Faire face à des imprévus de dépenses de fonctionnement (augmentation de participation au SDIS...)
- Conserver une marge de manœuvre pour rembourser le capital annuel de la dette et obtenir de l'autofinancement

L'excédent de fonctionnement cumulé sera «versé» en section d'investissement partiellement chaque année et en fonction des travaux inscrits en section d'investissement.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Jean-Pierre Bringard arrive en Conseil municipal après une réunion CLECT de la Communauté de communes.

#### **Budget primitif de l'année 2018**

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Le budget communal est à la fois :

- Un acte de prévision : le budget constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur l'année
- Un acte d'autorisation : le budget est l'acte juridique par lequel le Maire est autorisé à engager les dépenses votées par le Conseil Municipal.

Le budget primitif de l'année 2018 est présenté.

La dotation globale de fonctionnement (DGF), allouée par l'Etat à la commune, diminuerait en 2018 de 5 à 10 000 euros (soit environ 10% des recettes de fonctionnement du budget communal). Ce chiffre est estimatif car le montant réel n'a pas encore été publié par l'Etat. La dotation risque de diminuer du même montant en 2019.

L'épargne brute est la différence entre les recettes (produits) réelles de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute est appelée autofinancement brut ou capacité d'autofinancement (CAF).

En raison de la baisse de la dotation globale de fonctionnement et de l'augmentation des charges générales (contribution : SDIS - contingence incendie...), l'épargne brute diminue. L'augmentation de ces recettes est impérative afin de conserver une épargne brute satisfaisante (sur plusieurs années), faciliter et réaliser les travaux (en section d'investissement) lors des prochaines années.

Les chapitres budgétaires «Produits des services» et «Autres recettes de fonctionnement» sont à augmenter progressivement chaque année. Les dépenses réelles de fonctionnement seront en 2018 encore limitées mais ne pourront plus être diminuées, d'une part elles ont été diminuées en 2015, 2016 et 2017 et d'autre part elles sont composées de plus de 70 % de dépenses non compressibles.

Par conséquent des actions pour augmenter et trouver des recettes réelles de fonctionnement sont proposées en 2018 au Conseil Municipal en particulier le développement de l'offre locative.

Les principaux travaux prévisionnels en 2018 sont en fonctionnement :

- Nettoyage et réparation mur monuments aux morts
- Peindre portes en bois extérieures de l'école côté abri bus
- Refaire et sécuriser abri bus école (journée citoyenne)
- Refaire toit abri bus la Charmotte
- Peindre pont bois
- Peinture extérieure gîte
- Peinture signalisation au sol
- Aménagement de lieux fleurissement avec palissade
- Plantations de pelouse (herbe à vache)
- Entretien/maintenance luminaires éclairage public
- Fauchage et coupe des branches des fossés (prestataire ou autre commune)
- Balayage trottoirs et nettoyage avaloirs par les employés (à condition achat matériel)
- Décorations de Noël et autres périodes
- Aménagements floraux (entretien, massifs utilisation des palissades Birkenmeier)
- Entretien/maintenance luminaires éclairage public

Les principaux travaux prévisionnels en 2018 sont en investissement :

- Accessibilité et aménagement Mairie
- Aménagement commerce
- Eclairage public - changement lampes avec abaisseur puissance
- Voirie rue d'Eguenigue (une partie)
- Travaux forestiers. Concernant les coupes de bois, les coupes de bois du projet ERFCAL sont conservées pour 2018 mais les investissements des plantations et les subventions associées sont décalées en 2019. Les travaux en investissement, entretien cloisons+dégagement parcelle 11r et nettoiement des jeunes peuplements parcelles 14-15, sont reportés en 2019
- Création de massifs - Aménagements paysagers en bordure de route départementale
- Barrières en bois de sécurité (pisciculture et centre de loisirs)
- Gîte : fenêtre + vélux gîte + œil de boeuf
- Audit énergétique des locaux à louer. Si toutes les dépenses d'investissement ne sont pas faites, prévoir des travaux énergétiques locaux loués
- Accessibilité signalétique des bâtiments publics (centre de loisirs, salle, commerce, gîte, ateliers)
- Portes : église, école, centre de loisirs
- Accroches cadres photos, décorations mairie + salle
- Radiateurs local stade
- Outillage : Karcher, godet arrière tracteur
- ...
- Travaux école Saint Germain le Châtelet (RPI)

Des terrains (dans le village pour des aménagements de service public), des bois et des forêts peuvent être achetés selon les opportunités, en 2018, le budget d'investissement est prévu à cet effet.

Les travaux des années futures sont indiqués dans un programme pluriannuel. Les travaux seront réalisés sans avoir recours à l'emprunt bancaire.

Lors des discussions, des modifications ont été faites dans le budget primitif 2018. Après avoir rappelé l'obligation de présenter un budget primitif (budget prévisionnel) sincère, il est décrit et expliqué les sections d'investissement et de fonctionnement du budget primitif de l'année 2018 :

- 604 396 euros en dépenses de fonctionnement
- 771 579 euros en recettes de fonctionnement
- 335 506 euros en dépenses d'investissement
- 335 506 euros en recettes d'investissement

Le budget primitif 2018 est voté à l'unanimité.

### **Gestion des certificats d'économie d'énergie**

La Commune d'Anjoutey prévoit de réaliser des travaux d'économies d'énergie avant le 31 décembre 2020.

Ces travaux peuvent entrer dans le dispositif du décret n° 2014-1557 du 22 décembre 2014 prévoyant l'exigibilité de ces derniers aux certificats d'économie d'énergie et du décret n° 2017-690 du 02 mai 2017 fixant la période d'éligibilité des travaux d'économies d'énergie comprise entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2020.

Territoire d'Energie 90, dans une délibération du 28 juin 2010, a proposé aux communes intéressées de centraliser les informations relatives à ces travaux de façon à garantir que les minimas prévus pour l'application du dispositif (1 GWH cumac) soient atteints en vue de négocier la cession de ces certificats.

Le Maire fait valoir tout l'intérêt d'une telle proposition sachant que Territoire d'Energie 90 répartira les sommes perçues sous forme de subvention telle que définie lors du comité syndical du SIAGEP du 20 décembre 2010.

Il propose dans ces conditions au Conseil Municipal :

- De participer au dispositif ouvert par Territoire d'Energie 90 en fournissant les éléments relatifs aux travaux éligibles pour la période réglementaire 2018/2020.
- D'autoriser Territoire d'Energie 90 à percevoir en lieu et place de la commune les fonds prévus pour chaque opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec Territoire d'Energie 90 pour officialiser le dispositif.

### **Questions diverses**

#### **Ecole**

Une étude en cours pour une ouverture d'une classe supplémentaire. Des discussions sont en cours entre la CCVS et l'inspection académique.

Le Conseil municipal est clôturé à 23 heures 30.